

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Les-lois-du-point-final-et-du-devoir-d-obeissance-abrogees-par-la-Cour-Supreme-argentine>

Les lois du " point final " et du " devoir d'obéissance " abrogées par la Cour Suprême argentine

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -
Date de mise en ligne : mercredi 15 juin 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Les lois du " point final " et du " devoir d'obéissance " abrogées par la Cour Suprême argentine

La Cour suprême d'Argentine a abrogé mardi 14 juin les lois d'amnistie qui avaient bénéficié aux militaires coupables d'atteintes aux droits de l'homme sous la dictature . Cette décision va permettre la réouverture de dizaines de procédures.

"La décision a été prise à une large majorité de sept des neuf membres de la Cour", a-t-on indiqué. Les deux lois d'amnistie avaient été abolies par le parlement en août 2003, dans les semaines suivant l'arrivée au pouvoir du président Nestor Kirchner, mais la décision de la Cour suprême était indispensable pour traduire en justice une centaine de militaires inculpés depuis.

La décision "redonne confiance et foi en la justice", a commenté le président Kirchner, pour qui "c'est la fin de l'impunité en Argentine".

"Maintenant tous les militaires qui ont torturé et participé aux disparitions sous le régime devront s'asseoir devant un juge et dire ce qui s'est passé", s'est réjoui Estela Carloto, présidente de l'emblématique organisation des Grand-Mères de la Place de Mai.

La sentence va en effet permettre aux tribunaux de déférer des dizaines de militaires retraités ou en activité, soupçonnés d'avoir torturé des prisonniers, hommes et femmes, en présence de leurs conjoints, frères, soeurs ou enfants, avant de les faire disparaître.

Le ministre de la Défense José Pampuro a évoqué "des estimations selon lesquelles 500 à 1.000 militaires" pourraient être convoqués et s'est fait l'écho d'une "certaine inquiétude", tout en soulignant qu'"au sein de la force (armée), on savait que cela allait arriver".

Les lois dites du "Point final" et du "Devoir d'obéissance" avaient été votées en 1986 et 1987 pendant l'administration du président radical Raul Alfonsín, sous la pression des militaires.

El Correo, d'après Pagina 12, 15 juin 2005